



Bulletin Officiel

N° 4863 Jeudi 28 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DU CMF</u>	
<u>AGREMENTS DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM</u>	
FCP AL BARKA	2
FCP GENERAL DYNAMIQUE	2
<u>AGREMENT DE CHANGEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ATTIJARI GESTION</u>	
ATTIJARI GESTION	3
<u>DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'OPCVM</u>	
FCP GENERAL DYNAMIQUE	4
FCP AL BARKA	5
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</u>	
FCP UNIVERS AMBITION PLUS	6
GENERAL OBLIG SICAV	7
FCP AXIS AAA	8
<u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u>	
CARTHAGE CEMENT	9
ALKIMIA	10
SOTUVER	10
ONE TECH HOLDING	11
CEREALIS	12-13
<u>VISA DE PROSPECTUS</u>	
SYAHA CAPITAL FCPR	14
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE</u>	
ATTIJARI BANK – AGO -	15
SOTIPAPIER – AGO-	16
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	16
TUNIS RE – AGO -	17
TUNIS RE – AGE -	17
<u>PROJET DE RESOLUTIONS –AGO-</u>	
BIAT	18-19
ATTIJARI BANK	20
TUNISIE LEASING	21-23
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
GENERAL OBLIG SICAV	24-25
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	26-30
<u>COURBE DES TAUX</u>	31
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	32-33
<u>ANNEXE I</u>	
<u>OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT –OPR-</u>	
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT –SOFI SICAF-	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- ADWYA	

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM

FCP AL BARAKA

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012
Adresse : 16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 mai 2015, d'agrèer la liquidation anticipée du fonds commun de placement «FCP AL BARAKA ».

FCP GENERAL DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012
Adresse : 16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 mai 2015, d'agrèer la liquidation anticipée du fonds commun de placement «FCP GENERAL DYNAMIQUE ».

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ATTIJARI GESTION

ATTIJARI GESTION

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers

Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007

Adresse : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie
1053 Les Berges du Lac

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 mai 2015, d'octroyer son agrément à la société de gestion ATTIJARI GESTION pour le changement d'un des dirigeants de la société mentionnés à l'article 148 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ce, par la désignation de Monsieur Abdelkader TRAD en tant que Président du Conseil d'Administration.

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP GENERAL DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012
Adresse : 16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

La Compagnie Générale d'Investissement- intermédiaire en bourse-, gestionnaire de FCP GENERAL DYNAMIQUE porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son conseil d'administration réuni en date du 13 avril 2015, après avoir examiné le rapport du commissaire aux comptes et le rapport de gestion relatifs au premier exercice du fonds, et après avoir constaté que la rentabilité et la distribution de FCP GENERAL DYNAMIQUE n'ont pas atteint le niveau espéré, a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Compagnie Générale d'Investissement a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de FCP GENERAL DYNAMIQUE.

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 25 mai 2015, a décidé d'agréer la liquidation anticipée de FCP GENERAL DYNAMIQUE.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 28 mai 2015. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Compagnie Générale d'Investissement assume les fonctions de liquidateur du fonds.

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP AL BARAKA

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012
Adresse : 16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

La Compagnie Générale d'Investissement- intermédiaire en bourse-, gestionnaire de FCP AL BARAKA porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son conseil d'administration réuni en date du 13 avril 2015, après avoir examiné le rapport du commissaire aux comptes et le rapport de gestion relatifs au premier exercice du fonds, et après avoir constaté que la rentabilité et la distribution de FCP AL BARAKA n'ont pas atteint le niveau espéré, a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Compagnie Générale d'Investissement a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de FCP AL BARAKA.

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 25 mai 2015, a décidé d'agréer la liquidation anticipée de FCP AL BARAKA.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 28 mai 2015. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, la Compagnie Générale d'Investissement assume les fonctions de liquidateur du fonds.

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

Fonds Commun de Placement

Adresse: Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière- SCIF- informe les porteurs de parts de **FCP UNIVERS AMBITION PLUS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter du **vendredi 29 mai 2015**,

un dividende de 0,107 dinar par part

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

FCP UNIVERS AMBITION CEA

Fonds Commun de Placement

Adresse: Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière- SCIF- informe les porteurs de parts de **FCP UNIVERS AMBITION CEA** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter du **vendredi 29 mai 2015**,

un dividende de 0,102 dinar par part

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

PAIEMENT DE DIVIDENDES

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de GENERALE OBLIG SICAV, tenue le 27 mai 2015, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

3,625 dinars par action.

Ce dividende est payable à partir du **29 mai 2015** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement – CGI, au 16, Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions GENERALE OBLIG SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA

Fonds Commun de Placement

Adresse : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

AXIS GESTION, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 :

Un dividende de 3,379 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du vendredi **29 mai 2015** au siège social de la société sis au 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Les réalisations du secteur cimentier éditées par la chambre Nationale des Producteurs de Ciment font ressortir une amélioration de la position de Carthage Cement au **30 Avril 2015** comparée à **2014**.

En effet les ventes locales en ciment de Carthage Cement ont évolué de **44%** et ont atteint **349 823 Tonnes** au **30 Avril 2015** contre **242 031 Tonnes** au **30 Avril 2014 (+107 792 Tonnes)** et ce en dépit de la régression des ventes du secteur cimentier **-6,69% (soit -177 500 Tonnes)**, d'ailleurs seule Carthage Cement à augmenté ses ventes locales. La part du marché local de Carthage Cement est passée de **9,12%** en **2014** à **14,13%** en **2015**

L'évolution de Carthage Cement se confirme aussi par les ventes totales (local+export) au **30 Avril 2015**, en atteignant **420 923 Tonnes** contre **308 045 Tonnes** au **30 Avril 2014**, soit une évolution quantitative de **112 878 Tonnes (+36,64%)** contre une diminution du secteur de **-1,57% (-49 026Tonnes)**.

Ventes Locales

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		349 823	2 475 703
	Part de marché		14,13%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		242 031	2 653 203
	Part de marché		9,12%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	107 792	-177 500
		(%)	44,54%	-6,69%
	Part de marché		5,01%	

Ventes Totales (Locales & Export)

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		420 923	3 065 706
	Part de marché		13,73%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		308 045	3 114 732
	Part de marché		9,89%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	112 878	-49 026
		(%)	36,64%	-1,57%
	Part de marché		3,84%	

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Le Groupe Chimique Tunisien ayant déclaré la Force Majeure suite à l'arrêt de ses Usines d'acide phosphorique par manque de phosphate du bassin minier de Gafsa, la Société Chimique ALKIMIA, à son tour, informe ses actionnaires de l'arrêt de ses Unités de production de STPP en raison du manque d'acide phosphorique, matière première principale entrant dans la fabrication du STPP.

La déclaration de **Force Majeure ayant été notifiée à ses clients depuis le 21 Mai 2015**, la Société Chimique ALKIMIA espère que les livraisons de phosphate reprennent dans les meilleurs délais de façon que le Groupe Chimique Tunisien soit en mesure de reprendre ses livraisons d'acide phosphorique et que la **Société Chimique ALKIMIA minimise les pertes déjà enregistrées et qui s'élèvent à 88 000 Dinars par jour d'arrêt.**

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2578

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le lundi mai 2015 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2015 une xième augmentation du capital en numéraire, succédant l'augmentation du capital par incorporation des réserves, d'un montant de 1 065 368 dinars et ce par l'émission de 1 065 368 actions nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle pour (22) anciennes. Le capital social passera de 23 438 096 à 24 503 464 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 4,100 dinars l'action soit 1 dinar de valeur nominale et 3,100 dinars de prime d'émission.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2579

AVIS DES SOCIETES***COMMUNIQUE DE PRESSE****ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

L'assemblée générale ordinaire de « One Tech Holding » s'est tenue le 20 mai 2015 afin d'approuver le rapport de gestion et les états financiers de la société et du groupe de l'année 2014. Le chiffre d'affaires consolidé a été en progression de 6.1% s'établissant à 448 millions de DT, dont 327 millions DT à l'export. La performance opérationnelle du groupe c'est améliorée enregistrant une croissance de 20,8% grâce à la bonne tenue des activités câbles et mécatronique.

Le résultat net part du groupe est remonté à 22,7 MDT, soit quasiment son niveau de l'année dernière sans prise en considération des gains exceptionnels de 17,8 millions de dinars enregistrés en 2013. La performance globale de l'exercice 2014 a été impactée, d'une part, par la faible performance des pôles ICT et autres activités, touchés de plein fouet par la situation du marché local, et d'autre part, par un impact « effet change » nul contre un gain de change de 4.9 MDT en 2013.

Sur le plan opérationnel, les activités dédiées à l'export, à savoir les activités câbles et mécatronique, comptant pour 88% du chiffre d'affaires du groupe, ont enregistré une progression importante profitant, d'une meilleure pénétration et croissance du marché, particulièrement celui de l'automobile, ainsi que de la confiance renouvelée de nos clients. L'activité ICT ainsi que les autres activités, comptant pour le reste des ventes, ont quant à eux affiché une baisse de 10% eu égard à la situation précaire du marché local et le manque de projets initié par l'État Tunisien.

L'enveloppe des investissements physiques et financiers a atteint, sur l'année 2014, 36 Millions de DT, tant considérant les extensions capacitaires et les améliorations de productivité des sociétés des pôles mécatronique et câble en Tunisie, tant considérant les participations des filiales du groupe au niveau du capital de la nouvelle unité d'injection plastique au Maroc et de la nouvelle unité spécialisée dans *l'ICT en Côte d'ivoire*.

L'assemblée générale a également approuvée la distribution d'un dividende de 0,225 dinars par action, soit en augmentation de 7.14% par rapport à son niveau de l'année dernière. La distribution du dividende se fera à compter du 16 juin 2015.

Par ailleurs, un nouvel actionnaire, Maghreb Private Equity Fund III PCC, a enregistré son entrée au niveau du capital d'OTH avec une participation de 7,6%. À ce titre, l'Assemblée Générale a décidé de nommer cet actionnaire en tant que nouvel administrateur de la Holding.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES (DEUXIEME APPEL)**

1. Objet

La Société **CEREALIS** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **CEREALIS** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2015 à 10h30 sis à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la société **CEREALIS** ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe **CEREALIS** ;
- Ne pas détenir une participation directe ou indirecte dans une société directement ou indirectement concurrente à la société **CEREALIS** ;
- Ne pas détenir une participation directe ou indirecte dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe **CEREALIS** ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales ;

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société **CEREALIS** et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait récent (datant de moins d'un mois) du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;

- Pour les candidats actionnaires, une attestation du nombre d'actions de **CEREALIS** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par **AXIS BOURSE**, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **CEREALIS**, sis au 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis Tunisie ; et
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **CEREALIS** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **CEREALIS** situé à l'IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE, au plus tard le 30 mai 2015 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.cerealis-snacks.com ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2015, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que majoritaires et anciens actionnaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

ANNEXE 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Demeurant à :

Candidat(e) à l'élection au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « CEREALIS »,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournis dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

Visa de prospectus

SYAHA CAPITAL FCPR
Fonds Commun de Placement à Risque
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF n° 19-2015 du 30 avril 2015

SYAHA CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « SYAHA CAPITAL FCPR » aura lieu à partir du **26 mai 2015**.

«**SYAHA CAPITAL FCPR**» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	SYAHA CAPITAL FCPR
Siège social :	Immeuble Lira, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac. 1053, Tunis- Tunisie.
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	Dix (10) ans à compter de la date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune.
Visa :	Visa n°15-0906 du 26 mai 2015
Objet Social :	Le Fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de Parts et en vue de la rétrocession ou de la cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat conformément à l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment, le décret-loi n° 2011-99 du 21-10-2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et assouplissement des conditions de leurs interventions.
Législation applicable :	Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
Montant initial :	100.000.000 (cent millions) TND.
Date d'agrément :	30 Avril 2015
Promoteurs :	SYAHA CAPITAL et AMEN BANK
Gestionnaire :	SYAHA CAPITAL
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	SYAHA CAPITAL

Pour plus d'informations sur SYAHA CAPITAL FCPR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 26 mai 2015, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le Mercredi **10/06/2015** à partir de 09h00 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Renouvellement du mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration ;
8. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
9. Approbation de l'achat d'un immeuble ;
10. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2487

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB: Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2014 - AS - 2514

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

2014 - AS - 2515

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 1 juin 2015.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2014 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 30MD à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte, qui figure parmi les capitaux propres de la banque antérieurement à 2013, n'a pas subi de modification depuis la dernière augmentation de capital opérée en 2007.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2014 qui s'élève à 102.375.957,523 Dinars, majoré du report à nouveau de 608.576,049 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 102.984.533,572 Dinars comme suit :

Résultat distribuable	102.984.533,572
Réserves légales	-
Réserves pour plus-value sur cession de titres de participation	-
Réserves pour réinvestissements financiers	-28.748.940,000
Fonds social	-10.237.595,752
Reliquat à répartir	63.997.997,820
Réintégration Prime d'émission antérieure à 2013	30.000.000,000
Total à distribuer	93.997.997,820
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs	30.600.000,000
○ Dividendes provenant de Prime d'émission	30.000.000,000
○ Dividendes provenant de Report à nouveau	600.000,000

Dividendes provenant du bénéfice de l'exercice 2014	20.400.000,000
Report à nouveau	42.997.997,820

En conséquence, le dividende par action est fixé à 3 Dinars par action, soit 30% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'autoriser la Banque de transférer un montant maximum de 99 Millions de Dinars, du poste «Réserves facultatives» et du poste «Résultats Reportés» vers le Poste « Réserves soumises à un régime Fiscal Particulier », et ce pour se conformer à la réglementation régissant les réinvestissements exonérés réalisés durant la période 2004 à 2009 ayant fait l'objet de redressements fiscaux.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2009 d'un montant de 1.690.055,060 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Fathi MESTIRI en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de six cent mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est

Projet de résolutions AGO

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2014, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2014 à hauteur de **73 897 654** dinars (Soixante-treize millions huit cents quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-quatre dinars), et décide de l'affecter comme suit :

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Tunisie Leasing**

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit :

1- prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 dans le cadre des conventions approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale Ordinaire, telles que rapportées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2- approuve le nouveau contrat de location du siège social conclu avec Tunisie Factoring en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

3- approuve le renouvellement de la convention de participation aux frais du siège de la société mère PGI Holding signée en août 2011 et dont l'article 4 de ladite convention stipule que le renouvellement se fait annuellement après consentement des deux parties par la signature d'un avenant.

4- approuve les opérations de financement réalisées en 2014 sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs.

5- approuve les opérations de financement réalisées en 2014 sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée.

6- approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice de l'exercice de 2014	11 732 781
Report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	10 250 212
Total	21 982 993
Réserves légales	200 000
Réserve spéciale de réinvestissement	2 000 000
Bénéfice disponible	19 782 993
Dividendes prélevés sur le report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	8 600 000
Solde du report à nouveau	11 182 993
Dont report à nouveau des exercices 2013 et antérieurs	1 650 212
Dont report à nouveau relatif à l'exercice 2014	9 532 781

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent cinquante (150) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SIXIEME RESOLUTION

Au vu du résultat du scrutin, l'assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du trente troisième exercice (2017) les Administrateurs dont les noms suivent :

.....
.....
.....

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés, en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire par Messieurs, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015 un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2015 à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques pour l'exercice 2015 à un montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

RESOLUTIONS ADOPTEES

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice 2014, soit la somme de 547 860,114 dinars majorée du report à nouveau de l'exercice 2013, soit la somme de 73,816 dinars, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Aussi, le total des sommes distribuables pour l'exercice 2014 s'élève à 547 933,930 dinars, et sera réparti comme suit :

- 547 791,875 dinars en dividendes (soit **3,625** dinars par action)
- 142,055 dinars en report à nouveau

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Le dividende sera mis en paiement à compter du **29 Mai 2015**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, le mandat des administrateurs :

- La CIL représentée par Monsieur Ziadi KILANI ;
- Monsieur Salah SOUKI.

et ce, conformément aux statuts de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en tant qu'administrateur de la société pour un mandat d'une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017 :

- Monsieur Mourad KALLEL

et ce, conformément aux statuts de la société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,947%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,971%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,982%	999,782
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,994%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,018%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,041%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,071%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,089%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,109%	1 000,841
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,112%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,136%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,385%	930,409
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,469%	996,484
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,757%	1 019,115
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,685
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,386
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	809,962
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,722
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,134
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,361
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,834
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,308
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,164
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,615

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,167	155,181		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,473	104,483		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,714	13,715		
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,799	100,803		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,413	1,414		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,943	37,947		
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,547	51,551		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,400	163,657		
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	587,176	588,924		
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,805	121,017		
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,052	130,942		
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,876	125,784		
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,355	115,364		
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	104,041	103,875		
15 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	138,982	139,330		
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,783	93,708		
17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,329	102,120		
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,938	114,913		
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,445	115,485		
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,677	86,673		
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,278	106,302		
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,341	97,331		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 481,302	1 480,985		
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 449,860	2 439,603		
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,207	114,172		
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	110,619	109,374		
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,137	135,902		
28 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	137,627	136,376		
30 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,493	16,314		
31 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 267,171	5 235,252		
32 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 103,829	5 092,592		
33 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,402	2,412		
34 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,092	2,099		
35 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,114	1,115		
36 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,009		
37 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,015	1,009		
38 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021	1,015		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	105,975	105,987
40 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,675	101,684
41 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,451	103,461
42 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,074	100,083
43 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,455	101,468
44 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	104,968	104,977
45 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	106,148	106,159
46 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,524	100,533
47 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,626	106,636
48 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,534	103,543
49 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	101,941	101,952
50 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,034	105,045
51 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,281	108,293
52 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,090	103,101
53 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,747	104,756
54 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,388	100,398
55 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,353	106,364
56 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,478	104,488
57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	105,317	101,625
58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,372	106,382
59 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,202	100,214
60 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,068	101,079
61 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,385	106,395
62 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,283	100,294

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,324	10,325
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,476	104,487
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,328	101,340
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,773	100,785
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	103,105	103,189
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,386	63,377
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	147,997	148,185
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 507,821	1 507,895
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,524	112,490
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,311	112,189
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	90,757	90,967
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,292	17,288
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,168	279,709
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	32,158	32,230
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 414,485	2 414,097
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,197	73,297
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,467	55,471
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,306	96,365
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	102,933	103,004
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	89,968	90,231
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,161	11,165
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,338	12,332
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,857	15,872
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,916	14,952
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,269	13,294
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,723	11,750
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,517	10,527
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,489	10,491
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,480	134,647
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,160	128,955
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,281	10,335
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,826	102,071
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,731	20,762
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	78,797	78,619
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	82,176	82,384
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,154	98,089
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,647	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,548	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,071	98,233
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,777	105,659
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,215	100,246
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	145,208	141,446
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,145	9,961
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	119,989	119,002
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,524	120,096
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,353	105,949
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,598	105,013
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	190,478	186,082
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	173,941	170,226
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	152,229	146,723
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 362,154	13 321,134
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,607	19,660
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,961	138,695
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,413	104,977
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	119,014	117,645
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 683,768	8 641,686
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,017	9,006
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,052	99,598
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,965	104,108
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,137	9,092
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,050	98,207

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		-36 578	-28 462
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
Total des produits d'exploitation		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
Charges d'exploitation			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
Total des charges d'exploitation		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
Résultat d'exploitation		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
Résultat net de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
Résultats après modifications comptables		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net:</i>		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
		<u>0</u>	<u>50 000</u>
<i>Incidences des variations des taux de change</i>			
<i>Variation de trésorerie</i>		<u>-32 600</u>	<u>35 516</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
Total des actifs immobilisés		<u>6 219 648</u>
Total des actifs non courants		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
Total des actifs courants		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>7 972 430</u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

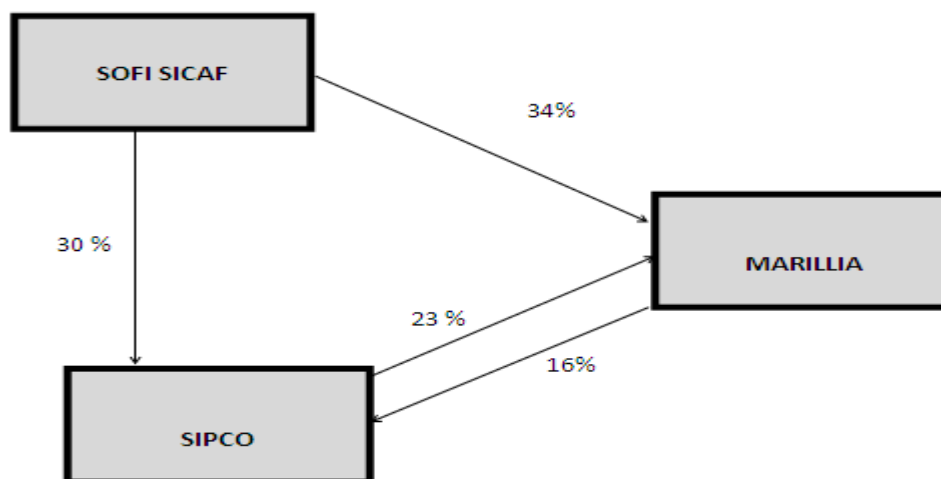
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «SOFI SICAF» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemman- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mourad GUELLATY.

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	2 492 955	2 373 050
Moins : amortissements		(1 734 676)	(1 575 313)
		758 279	797 737
Immobilisations corporelles	4	47 587 856	40 009 902
Moins : amortissements et provisions		(28 423 100)	(26 443 651)
		19 164 756	13 566 251
Immobilisations financières	4	152 931	78 101
Moins : provisions		-	-
		152 931	78 101
Total des actifs immobilisés		20 075 966	14 442 089
Autres actifs non courants	5	494 198	82 291
Total des actifs non courants		20 570 164	14 524 380
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	6	23 282 840	33 622 019
Moins : provisions		(180 201)	(945 967)
		23 102 639	32 676 052
Clients et comptes rattachés	7	12 683 385	10 194 345
Moins : provisions		(426 578)	(415 037)
		12 256 807	9 779 308
Autres actifs courants	8	3 978 901	3 061 452
Placements et autres actifs financiers	9	2 040 061	2 045 257
Liquidités et équivalents de liquidités	10	656 720	50 882
Total des actifs courants		42 035 128	47 612 951
Total des actifs		62 605 292	62 137 332

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	11	15 840 000	13 200 000
Réserves	12	10 589 983	9 859 371
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		26 429 983	23 059 371
Résultat net de l'exercice		6 613 697	6 670 612
Total des capitaux propres avant affectation		33 043 680	29 729 983
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	13	5 959 699	1 872 795
Provisions	14	370 000	300 000
Total des passifs non courants		6 329 699	2 172 795
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	16 793 132	24 736 868
Autres passifs courants	16	3 181 372	2 974 748
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	3 257 409	2 522 937
Total des passifs courants		23 231 913	30 234 553
Total des passifs		29 561 612	32 407 348
Total des capitaux propres et des passifs		62 605 292	62 137 332

ADWYA SA
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		85 018 826	79 538 333
Etudes et prestations de services		1012 060	972 108
Total des Revenus	18	86 030 886	80 510 440
Production stockée (ou déstockage)		(5 952 905)	8 463 474
Production de l'exercice		80 077 981	88 973 914
Autres produits d'exploitation		1 025 651	2 076 104
Total des produits d'exploitation	18	81 103 632	91 050 018
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	19	(46 830 007)	(56 396 375)
Achats d'approvisionnements consommés	20	(2 886 928)	(2 523 135)
Charges de personnel	21	(11 210 777)	(10 597 984)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(2 927 525)	(2 346 139)
Autres charges d'exploitation	23	(8 477 123)	(7 675 828)
Total des charges d'exploitation		(72 332 360)	(79 539 460)
Résultat d'exploitation		8 771 272	11 510 558
Charges financières nettes	24	(1 141 653)	(4 112 437)
Produits des placements et autres produits financiers	25	182 085	110 524
Autres gains ordinaires	26	222 618	561 048
Autres pertes ordinaires	27	(145 577)	(64 937)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		7 888 745	8 004 756
Impôt sur les bénéfices		(1 275 048)	(1 334 144)
Résultat des activités ordinaires après impôt		6 613 697	6 670 612
Gains extraordinaires		-	-
Pertes extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	28	6 613 697	6 670 612

ADWYA SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	88 608 624	89 190 503
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	58 291	-
Encaissements reçus liés aux produits de placements	61 591	40 003
Décaissements affectés aux placements courants	-	(272 650)
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(79 420 492)	(80 487 191)
Intérêts payés	(1 351 927)	(1 018 744)
Impôts et taxes payés	(2 595 861)	(3 882 789)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 360 226	3 569 131
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(4 196 343)	(3 348 056)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(64 296)	(24 935)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	60 000	52 000
Dépôts et Cautionnements versés	(54 830)	(12 933)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 255 469)	(3 333 924)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(3 303 260)	(2 014 492)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	4 000 000	-
Encaissements provenant des emprunts à court terme	5 600 000	2 800 000
Décaissement provenant des placements	(20 000)	-
Remboursement d'emprunts à long terme	(1 005 678)	(661 549)
Remboursement d'emprunts à CT	(5 600 000)	(1 400 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(328 938)	(1 276 041)
Variation de trésorerie	775 819	(1 040 833)
Trésorerie au début de l'exercice	(338 139)	702 694
Trésorerie à la clôture de l'exercice	437 680	(338 139)

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits		Charges		Soldes	2014	2013
Ventes produits finis	84 778 407	Stockage de production	(5 952 905)	Production	80 121 639	91 050 018
Échantillons	240 419					
Façonnage & Presta° de services	1 012 060					
Autres produits d'exploitation	43 658					
Total	86 074 544	Total	(5 952 905)			
Production	80 121 639	Achats consommés	(49 716 936)	Marge sur coût matières	30 404 703	32 130 508
Marge sur coût matière	30 404 703	Autres charges externes	(7 932 557)	Valeur Ajoutée Brute	22 472 146	24 878 030
Valeur Ajoutée Brute	22 472 146	Impôts et taxes	(544 566)	Excédent Brut d'Exploitation	10 716 803	13 856 697
Total	22 472 146	Charges de personnel	(11 210 777)			
Total	(11 755 343)	Total	(11 755 343)			
Excédent brut d'exploitation	10 716 803	Autres pertes ordinaires	(145 577)	Résultat des activités ordinaires	6 613 697	6 670 612
Autres gains ordinaires	222 619	Charges financières	(1 141 653)			
Produits financiers	182 085	Dotations aux amortis.& provisions	(2 927 525)			
		Reprises sur provisions et amortis	981 993			
Total	11 121 507	Impôt sur le résultat ordinaire	(1 275 048)			
Total	(4 507 810)	Total	(4 507 810)			
Résultat des activités ordinaires	6 613 697	Pertes extraordinaires	-	Résultat net	6 613 697	6 670 612
Gains extraordinaires	-	Effets négatifs des modifications	-			
Effets positif des modifications	-	comptables				
Comptables						
Total	6 613 697	Total				

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2013	13 200 000	1 320 000	8 539 371	6 670 612	-	29 729 983
Affectation en réserves	-	-	3 370 612	(3 370 612)	-	-
Dividendes distribuées	-	-	-	(3 300 000)	-	(3 300 000)
Augmentation de capital	2 640 000	-	(2 640 000)	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	6 613 697	-	6 613 697
Situation en fin de période	15 840 000	1 320 000	9 269 983	6 613 697	-	33 043 680

SOCIETE ADWYA S.A
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014
(Exprimés en dinar tunisien)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale :	Société ADWYA
- Forme juridique :	Société anonyme
- Siège social :	Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité :	La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits paras pharmaceutiques.
- Date de création :	Le 10 juin 1983
- Capital social :	15 840 000 dinars (15 840 000 actions de 1DT chacune)
- Registre / commerce :	B164701996
- Code en douane :	125404A
- Matricule fiscal :	0014346Y/A/M/000
- Effectif :	520

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, le schéma des soldes intermédiaires de gestion et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat MP/AC hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel PRI.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le cout de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire du premier jour du mois de la réception.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 6%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 18%.

Elle bénéficie en outre lors de l'importation de matières premières et articles de conditionnement de l'exonération des droits de douanes, mais elle demeure redevable des frais de formalités douanières et des imprimés nécessaires aux opérations d'importation.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN AU 31/12/2014
	Valeurs brutes 01-01-2014	Acquisitions 2014	Cessions Reclass 2014	Valeurs brutes 31-12-2014	Amortiss cumulés au 01-01-2014	Dotations 2014	Reprises 2014	Amortiss cumulés au 31-12-2014	
Concession marques, brevets, licences	1 279 864	69 033	-	1 348 897	822 016	113 511	-	935 527	413 370
Logiciels	769 175	69 268	-	838 443	680 689	45 852	-	726 541	111 902
Avance et acomptes /immo.Incorporelles	324 011	21 688	40 084	305 615	72 608		-	72 608	233 007
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 373 050	159 989	40 084	2 492 955	1 575 313	159 362	-	1 734 676	758 279
Terrains	240 000	-	-	240 000	-	-	-	-	240 000
Bâtiments	4 529 297	19 530	-	4 548 827	2 366 532	21 947	-	2 388 479	2 160 348
Matériel industriel	18 222 466	2 767 475	-	20 989 941	13 325 068	879 751	-	14 204 819	6 785 124
Outils industriels	1 867 209	198 283	-	2 065 492	902 430	152 216	-	1 054 646	1 010 846
Poinçons et formats	1 648 191	340 807	-	1 988 998	1 174 350	108 521	-	1 282 871	706 127
Matériels de manutention	285 903	70 473	-	356 376	250 600	8 806	-	259 406	96 970
Matériel de transport	665 912	153 656	346 754	472 814	308 916	339 858	346 754	302 019	170 795
Instal.gén, agen& amén divers	8 310 122	497 928	-	8 808 050	6 642 509	338 285	-	6 980 794	1 827 256
Matériel & Mobilier de bureau	652 195	14 801	-	666 996	462 865	48 238	-	511 103	155 893
Matériel informatique	1 186 002	229 802	-	1 415 804	896 445	153 752	-	1 050 197	365 607
Rayonnage métallique	50 238	634	-	50 872	22 910	3 637	-	26 547	24 325
Investissement informatique encours	156 365	108 146	243 514	20 997	-	-	-	-	20 997
Constructions en cours	827 050	955 899	9 888	1 773 061	-	-	-	-	1 773 061
Matériel Industriel en cours	93 813	230 084	46 000	277 897	-	-	-	-	277 896
Insta.gén,age& am div en cours	286 788	750 471	30 279	1 006 980	-	-	-	-	1 006 980
Mat transport acquis en leasing	494 017	2 060 002	28 064	2 525 955	91 028	273 735	2 543	362 220	2 163 735
Avance & acpte /immo.Corporelles	494 335	374 428	489 966	378 797	-	-	-	-	378 797
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 009 902	8 772 419	1 194 465	47 587 856	26 443 651	2 328 745	349 297	28 423 100	19 164 756
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	42 382 952	8 932 408	1 234 549	50 080 811	28 018 964	2 488 107	349 297	30 157 776	19 923 036

4. Immobilisations Financières

	2014	2013
Dépôts et cautionnements	132 931	78 101
Souscription Emprunt National	20 000	-
	<u>152 931</u>	<u>78 101</u>

5. Autres actifs non courants

	2014	2013
Charges à répartir	676 991	123 437
Résorption charges à répartir	(182 793)	(41 146)
	<u>494 198</u>	<u>82 291</u>

6. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	2014	2013
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	10 021 840	13 341 007
Stocks des produits finis	8 709 998	12 289 050
Stocks des produits en-cours	4 064 504	7 367 331
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	486 498	624 631
	23 282 840	33 622 019
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(78 396)	(140 703)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	-	-
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(101 805)	(805 264)
	(180 201)	(945 967)
Valeur comptable Nette	<u>23 102 639</u>	<u>32 676 052</u>

7. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014	2013
Clients ordinaires locaux	6 200 793	5 267 411
Clients ordinaires étrangers	267 167	409 573
Effets clients en portefeuille	5 816 349	4 444 959
Clients, effets et chèques impayés	77 908	118 154
Clients douteux et litigieux	401 987	43 256
Clients - avoirs à établir	(80 819)	(89 009)
Total	12 683 385	10 194 345
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(426 578)	(415 037)
Valeur comptable Nette	<u>12 256 807</u>	<u>9 779 308</u>

8. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014	2013
Fournisseurs débiteurs	1 208 004	424 511
Personnel et comptes rattachés	132 183	76 839
État, crédit de TVA à reporter	849 443	1 191 986
État, crédit d'impôt sur les sociétés	843 582	719 846
Receveur des douanes	103 429	46 097
Comptes courants laboratoires-échantillons	333 369	111 822
Autres débiteurs divers	508 891	490 350
Total	<u>3 978 901</u>	<u>3 061 452</u>

9. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014	2013
Placements courants	2 040 061	2 045 257
Total	<u>2 040 061</u>	<u>2 045 257</u>

10. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014	2013
Effets /chèques à l'encaissement	-	-
Chèques en caisse	77 536	-
Banques + CCP	566 184	37 882
Caisses	13 000	13 000
Total	<u>656 720</u>	<u>50 882</u>

11. Capital social

Le capital social, qui était de 13 200 000 dinars, subdivisé en 13 200 000 actions de 1 dinar entièrement libérées, a été augmenté de 2 640 000 dinars pour être porté à la somme de 15 840 000 dinars et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 Juin 2014.

12. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	2014	2013
Réserves légales	1 320 000	1 320 000
Autres réserves ordinaires	9 269 983	8 539 371
Total	<u>10 589 983</u>	<u>9 859 371</u>

En application de l'article 19 de la loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source s'élèvent au 31 décembre 2014 à 9 269 983 DT et se détaillent comme suit :

- Autres réserves ordinaires antérieurs à 2014 9 269 983

13. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	2014	2013
<u>Crédits bancaires</u>		
UBCI : 1500 MD	625 000	875 000
BIAT : 1500 MD	300 000	600 000
ATB : 24 MD	-	803
BT : 230 MD	74 068	120 847
Crédit leasing	1 552 407	276 144
ATTIJARI 4000 MD	3 408 224	-
Total	<u>5 959 699</u>	<u>1 872 795</u>

14. Provisions pour Risques et Charges

	2014	2013
Provisions pour risques et charges	370 000	300 000
Total	<u>370 000</u>	<u>300 000</u>

15. Fournisseurs et comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	2014	2013
Fournisseurs de matières premières et articles de conditionnement	14 048 584	22 156 710
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	507 413	970 670
Fournisseurs d'équipements	267 999	144 890
Fournisseurs effets à payer	1 049 644	803 173
Fournisseurs retenues de garantie	172 754	76 326
Fournisseurs factures non parvenues	746 738	585 099
Total	<u>16 793 132</u>	<u>24 736 868</u>

16. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	2014	2013
Personnel et comptes rattachés	25 387	14 258
Laboratoires promotion et royalties	933 561	823 254
État, autres impôts et taxes	291 049	298 606
État, Échéances à payer	46 584	139 753
C. N. S. S	711 126	691 664
Autres créiteurs divers	181 610	161 994
Charges à payer	992 055	845 218
Total	<u>3 181 372</u>	<u>2 974 748</u>

17. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	2014	2013
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	1 666 594	724 118
Effets de financement de stock	1 400 000	1 400 000
Intérêts courus et autres dettes financières	49 310	9 797
Découverts bancaires	141 505	389 021
Total	<u>3 257 409</u>	<u>2 522 937</u>

18. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	2014	2013
Vente P. Finis officines sous licence	51 870 800	51 687 743
Vente P. Finis officines générique ADWYA	28 547 835	23 675 609
Vente P. Finis hôpitaux	4 131 909	2 974 110
Vente P. Finis compléments alimentaires	-	(95 386)
Vente P. Finis à l'export	227 863	811 112
Vente P. Finis échantillons médicaux	240 419	485 145
Total des ventes produits finis	85 018 826	79 538 333
Façonnage	963 753	915 354
Magasinage & autres prestations de services	48 307	56 753
Total des Revenus	86 030 886	80 510 440
Variations des stocks Produits Finis et Encours	(5 952 905)	8 463 474
Production de l'exercice	80 077 981	88 973 914
Reprises sur provisions et amortissements	981 993	2 038 912
Ristournes TFP	43 658	37 192
Total des autres produits d'exploitation	1 025 651	2 076 104
Total	<u>81 103 632</u>	<u>91 050 018</u>

19. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2014	2013
Achats principes actifs	33 564 575	45 678 268
Achats excipients	3 127 359	3 329 188
Achats articles de conditionnement	5 656 764	6 076 590
Frais sur achats MP/AC	1 162 142	1 331 229
Coût d'achat des matières premières & articles de conditionnement	43 510 840	56 415 275
Variations de stocks MP/AC	3 319 167	(18 900)
Total	<u>46 830 007</u>	<u>56 396 375</u>

20. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	2014	2013
Achats de matières et fournitures consommables stockées	463 997	540 305
Variation de stocks	138 133	(138 392)
Achats consommés de matières et fournitures	602 130	401 913
Autres achats de matières et fournitures non stockées	1 154 081	1 204 157
Consommations énergétiques	1 130 717	917 066
Total	<u>2 886 928</u>	<u>2 523 135</u>

21. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014	2013
Salaires et compléments de salaires	8 781 491	8 318 943
Charge patronale au titre de la sécurité sociale et de l'assurance groupe	2 034 025	1 918 014
Autres charges de personnel	395 261	361 027
Total	<u>11 210 777</u>	<u>10 597 984</u>

22. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014	2013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	159 362	232 856
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 055 011	1 858 306
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	273 735	41 494
Dotations aux résorptions des charges reportées	141 647	41 146
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	130 189	172 337
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	97 581	-
Dotations aux provisions pour Risques et charges	70 000	-
Total	<u>2 927 525</u>	<u>2 346 139</u>

23. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	2014	2013
Promotions et Royalties	1 347 745	1 285 668
Échantillons médicaux offerts	928 974	980 762
Publicités, publications et relations publiques	1 877 089	1 620 282
Frais de Missions	1 044 813	723 503
Entretiens et réparations	581 958	547 045
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	350 358	333 755
Primes d'assurances	244 449	195 906
Location et sous-traitance générale	357 649	608 494
Frais postaux et de télécommunication	142 889	124 360
Gardiennage	96 469	74 541
Recherches, documentations et abonnements	120 162	114 100
Cotisations, dons et subventions	13 090	23 620
Voyages et déplacements	453 154	283 872
Frais et commissions bancaires	99 516	79 963
Impôts et taxes indirects	544 566	423 349
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	274 242	256 608
Total	<u>8 477 123</u>	<u>7 675 828</u>

24. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	2014	2013
Intérêts sur obligations cautionnées	20 164	28 575
Intérêts sur crédits à terme	182 992	152 253
Intérêts des comptes courants bancaires	124 868	75 558
Intérêts sur escomptes effets	791 919	727 390
Intérêts sur financement de stock	80 398	27 570
Escomptes accordés aux clients	71 578	57 913
Différence de changes réalisés	574 102	2 509 680
Différence de changes probables	(824 725)	410 192
Autres charges financières	120 357	123 306
Total	<u>1 141 653</u>	<u>4 112 437</u>

25. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	2014	2013
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	175 284	108 075
Rémunération des comptes et autres produits financiers	6 801	2 449
Total	<u>182 085</u>	<u>110 524</u>

26. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2014	2013
Autres gains exceptionnels (rembours. sinistres, plus-value sur cession...)	222 618	167 208
Reprise sur provision des actifs courants	-	1 970
Reprise sur provision pour risques et charges	-	391 234
Autres produits	-	635
Total	<u>222 618</u>	<u>561 048</u>

27. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2014	2013
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	132 056	50 839
Charge nette sur cession des immobilisations Corporelles	13 521	14 097
Total	<u>145 577</u>	<u>64 937</u>

28. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	2014	2013
Résultat net	6 613 697	6 670 612
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	6 613 697	6 670 612
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	15 840 000	13 200 000
Résultat par action	0,418	0,505

29. Tableau de Passage des charges par nature Aux charges par destination 31/12/2014 :

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	46 830 007	46 830 007	-	-	-
Autres Achats Consommés	2 886 928	2 161 726	388 198	239 364	97 640
Services extérieurs	1 400 687	1 048 832	188 347	116 135	47 373
Autres Services extérieurs	5 149 126	3 855 655	692 391	426 930	174 150
Charges Diverses Ordinaires	1 528 322	1 144 404	205 510	126 718	51 690
Charges Personnel	11 210 777	8 394 606	1 507 487	929 521	379 163
Charge Financières	1 141 653	-	-	-	1 141 653
Autres Charges Ordinaires	544 566	407 770	73 226	45 152	18 418
Dotation AMT et Provision	2 927 525	2 192 125	393 657	242 730	99 013
Impôts sur les sociétés	1 275 048	-	-	-	1 275 048
Total	74 894 639	66 035 125	3 448 816	2 126 550	3 284 148

30. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2014, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché. Ces opérations ne sont pas jugées significatives pour la société.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Montant
Contrat de location des deux étages d'un immeuble pour la direction marketing	Taher EL MATRI	145 855
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	50 000
Contrat de consultant pour lancement des nouveaux produits	Moncef ZMERLY	8 921
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	8 640
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Mounir JERBI	51 930
VALEUR TOTALE :		265 346

31. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

32. Engagements

32.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 12. En contrepartie elle a donné en garantie les éléments suivants :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis route de la Marsa, ainsi que sur les constructions.
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

32.2- Engagements bancaires :

	2014	2013
Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 207	55 207
Cautions douanières	500 197	608 288
Cautions provisoires	1 855	19 972
Cautions définitives	393 753	379 905
Autres cautions bancaires	37 127	28 040
Escompte papier commercial	17 265 309	15 435 147
Lettres de garantie	169 286	73 240
Lettres de crédit	1 686 800	450 500
	<u>20 109 534</u>	<u>17 050 299</u>

ADWYA SA
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société ADWYA SA arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de la société ADWYA SA comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **62 605 292 DT** et un résultat bénéficiaire de **6 613 697 DT**.

1 – Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 – Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

3 – Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société ADWYA SA, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Tunis, le 20 Mai 2015

Mourad Guellaty

ADWYA SA
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations au vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location portant sur le rez-de-chaussée et le premier étage d'un immeuble à usage de dépôt situé dans la Zone Industrielle le Kram pour un montant annuel hors taxes de 52 000 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 34 666 DT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni le 15 Mai 2015.

- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location du rez-de-chaussée du Bloc B d'un immeuble à usage de bureau situé à la Zone Industrielle le Kram pour un montant annuel hors taxes de 44 000 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 22 000 DT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni le 15 Juillet 2014.

- La société ADWYA a cédé au profit de son Directeur Général Adjoint une voiture de fonction « PASSAT ». Le prix de cession hors taxes tel que mentionné au niveau du contrat est de 2 000 DT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni le 15 Mai 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

- Votre société a conclu un contrat de location du rez-de-chaussée et du premier étage d'un immeuble à usage de bureaux avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 89 189 DT.
- Une mission de consulting en matière de choix stratégique a été confiée à Monsieur Tahar El MATERI, Président du Conseil d'Administration, rémunérée à 50 000 DT hors taxes par an. Le montant total hors taxes facturé en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 50 000 DT.
- Une mission d'assistance et de conseil pour les nouveaux produits à lancer a été confiée à Monsieur Moncef ZMERLI, administrateur, pour un montant annuel hors taxes de 8 921 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 8 921 DT. Cette convention a été renouvelée en 2014 et autorisée par votre Conseil d'Administration réuni le 15 Mai 2015.
- Votre société a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir JERBI est administrateur et actionnaire majoritaire. La société E.S.I.B est spécialisée dans l'édition de logiciels pour le secteur médical. Le montant total hors taxes facturé par la société E.S.I.B en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 51 930 DT.
- Un contrat avec Monsieur Hichem TERZI, administrateur, a été établi en tant que médecin de travail de la société pour un montant hors taxe de 8 640 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 8 640 DT. Ce contrat a expiré le 30 Juin 2014 et a fait l'objet de renouvellement, cette opération a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni le 15 Mai 2015.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général, comme fixés par le Conseil d'Administration et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :

- Une rémunération annuelle nette de 130 259 DT.
- La rémunération variable nette relative à l'exercice 2013 et perçue en 2014 s'est élevé à 50 000 DT.
- Un contrat d'assurance vie pour un montant annuel net de 10 000 DT.
- Un contrat d'assurance collective pour un montant annuel de 78 000 DT.
- D'autres avantages en nature accordées au Directeur Général et liés à sa fonction (deux voitures de fonction et charges connexes, téléphone).

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint, comme fixés par le conseil d'administration et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :

- Une rémunération nette perçue courant l'exercice 2014 d'un montant de 78 177 DT.
- D'autres avantages en nature accordées au Directeur Général et liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).

Il a été décidé d'attribuer une enveloppe annuelle brute de 7 000 DT par administrateur au titre des jetons de présence et 5 000 DT par membre du comité permanent d'audit.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 20 Mai 2015

Mourad Guellaty